

Envoi par courriel et par télécopie : (514) 846-7209  
[blastere@axor.com](mailto:blastere@axor.com)

(DQ8)

Québec, le 26 mai 2008

Monsieur Bertrand Lastère  
Groupe AXOR inc.  
1950, rue Sherbrooke Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3H 1E7

**Objet :   Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson  
          sur la rivière Franquelin – Questions complémentaires**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

## Questions du 26 mai 2008 adressées au promoteur

---

### **Questions envoyées par Fondation Rivières**

1- Y aura-t-il un contrat signé avec Hydro-Québec? Si oui, sera-t-il rendu public?

2- Dans l'étude d'impact, il n'y a aucune information à savoir précisément à combien s'élèveront les profits qui reviendront à Axor. Concrètement, à combien ces profits correspondent en pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéfices que généra la centrale?

3- Au point 1.3 de l'étude d'impact sur les solutions de rechanges au projet, « le promoteur ne propose [...] aucune solution de rechange au projet. La non réalisation du projet aurait pour conséquences de priver la région, et de façon plus immédiate la municipalité de Franquelin, de retombées économiques importantes et structurantes pour son avenir ainsi que de la possibilité de procéder à la mise en valeur de la rivière sur le plan récréotouristique ». En général, au Québec, les petites centrales rapportent des profits d'un minimum de 10 % de l'investissement initial. Donc, 25 millions rapporteraient autour de 2.5 millions par année (annexe 5). Pourquoi Axor prétend-elle alors des retombées économiques importantes pour la municipalité de Franquelin si celle-ci empochera 95 % des profits?

### **Question de la commission**

Au bénéfice de la commission et pour répondre aux questions 2 et 3 de Fondation Rivières, pourriez-vous compléter le tableau suivant en indiquant le revenu brut tiré de l'exploitation de la centrale, les principaux postes de dépenses, le service de la dette, la portion d'impôt en % de ce revenu brut ? Pourriez-vous indiquer aussi quelle serait la proportion du bénéfice net qui servirait à rémunérer le capital investi par AXOR et quelle serait la proportion qui serait donnée à la municipalité de Franquelin ?

<b>Revenu brut annuel moyen prévu</b>	2 500 000 \$
<b>Dépenses et remboursements de capital :</b>	
Entretien et maintenance	
Administration	
Service de la dette (remboursement capital et intérêts) :	
Impôts :	
<b>Bénéfice net :</b>	
Part AXOR	
Part municipalité de Franquelin	